

Comparaison des résultats réglementaires réels et des revenus requis autorisés pour l'année 2017

Table des matières

1	Résultats réglementaires du Transporteur pour l'année 2017	5
2	Explication des principaux écarts	8
2.1	Coût des capitaux empruntés	8
2.2	Charges nettes d'exploitation	8
2.3	Amortissement	10
2.4	Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	10
2.5	Compte d'écarts – Norme ASC 715	10
2.6	Compte d'écarts – Rendement à partager	11
2.7	Frais reportés – Disjoncteurs PK	11
3	État d'avancement des coûts de maintenance directs	12
	Annexe 1 – Impacts financiers des ajustements organisationnels	13

Liste des tableaux

Tableau 1	Comparaison sommaire des résultats réglementaires réels aux revenus requis 2017 (M\$)	6
Tableau 2	Comparaison détaillée des résultats réglementaires réels aux revenus requis 2017 (M\$)	7
Tableau 3	Frais reportés – Disjoncteurs PK (M\$)	11
Tableau 4	Évolution des coûts de maintenance directs	12

1 Résultats réglementaires du Transporteur pour l'année 2017

1 Les tableaux 1 et 2 présentent une comparaison entre les résultats réglementaires réels de
2 l'année 2017 et les revenus requis autorisés selon la décision D-2017-049¹.

3 Afin de rendre comparables les résultats réglementaires réels aux revenus requis autorisés
4 pour 2017, le Transporteur a redressé les composantes des charges nettes d'exploitation
5 (« CNE ») autorisées de façon à y refléter l'impact des ajustements organisationnels, soit les
6 transferts des activités et des ressources suivants :

7 En 2016 – transfert net de 13 effectifs en équivalent temps complet annuel (« ÉTC ») :

- 8 • de l'unité Santé et sécurité du Transporteur vers la direction Santé et sécurité de la
9 vice-présidence Transformation, santé et sécurité rattachée directement à la Direction
10 générale d'Hydro-Québec ayant pour effet de regrouper les ressources de santé et
11 sécurité de l'entreprise (-24 ÉTC) ;
- 12 • de l'unité Gestion de l'information technique du groupe Direction financière et contrôle
13 vers l'unité Gestion Gouvernance et stratégies d'affaires du Transporteur, dans le but
14 de soutenir l'amélioration de l'efficacité, assurer la pérennité des connaissances et
15 soutenir les activités du Transporteur dans l'exploitation du système et des fonds
16 documentaires (+11 ÉTC).

17 En 2017 – transfert de 28 ÉTC :

- 18 • de l'unité responsable des activités liées à l'environnement chez le Transporteur vers
19 la direction Environnement, rattachée à l'ex-vice-présidence Affaires corporatives et
20 secrétariat général d'Hydro-Québec (récemment redésignée vice-présidence Affaires
21 corporatives et gouvernance), qui regroupe maintenant toutes les ressources en
22 environnement de l'entreprise.

23 Le Transporteur présente les données financières détaillées de chacun de ces ajustements
24 organisationnels à l'annexe 1 ainsi que ceux réalisés entre les fournisseurs internes.

¹ R-3981-2016, décision finale.

Tableau 1
Comparaison sommaire des résultats réglementaires réels
aux revenus requis 2017 (M\$)

	D-2017-049	Ajustements organisationnels	D-2017-049 reclassée	Année historique	Historique vs D-2017-049 reclassée
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	1 350,4		1 350,4	1 367,8	17,4
Base de tarification	19 862,4		19 862,4	19 463,1	(399,3)
Coût moyen pondéré du capital	6,799%		6,799%	7,028%	0,229%
DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE	1 897,8		1 897,8	1 880,3	(17,5)
Charges nettes d'exploitation	750,0		750,0	807,4	57,4
Charges brutes directes	560,3	(7,1)	553,2	584,8	24,5
Charges de services partagés	379,8	6,7	386,5	406,6	26,8
Coûts capitalisés	(149,0)	0,4	(148,6)	(151,9)	(2,9)
Facturation interne	(30,0)		(30,0)	(32,1)	(2,1)
Réduction non attribuée par rubrique (par. 252, D-2017-021)	(11,1)		(11,1)		11,1
Autres charges	1 174,1		1 174,1	1 133,0	(41,1)
Achats de services de transport	19,2		19,2	19,0	(0,2)
Achats d'électricité	15,0		15,0	15,2	0,2
Amortissement	1 087,8		1 087,8	1 047,4	(40,4)
Taxes	99,7		99,7	98,7	(1,0)
Autres revenus de facturation interne	(47,6)		(47,6)	(47,3)	0,3
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs				(111,5)	(111,5)
Frais corporatifs	35,7		35,7	36,7	1,0
Comptes d'écarts	(15,9)		(15,9)	70,5	86,4
Coût de retraite	(15,9)		(15,9)	3,1	19,0
Norme ASC 715				39,9	39,9
Rendement à partager (note 1)				27,5	27,5
Comptes de frais reportés	(38,0)		(38,0)	(46,6)	(8,6)
Coûts de mises en service de projets non autorisés	0,8		0,8	0,8	
Disjoncteurs PK	(38,8)		(38,8)	(47,4)	(8,6)
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(0,4)		(0,4)	(0,5)	(0,1)
Facturation externe	(7,7)		(7,7)	(8,7)	(1,0)
REVENUS REQUIS	3 248,2		3 248,2	3 248,1	(0,1)

¹ HQT-2, Document 3.1.

Tableau 2
Comparaison détaillée des résultats réglementaires réels
aux revenus requis 2017 (M\$)

	D-2017-049	Ajustements organisationnels	D-2017-049 reclassée	Année historique	Historique vs D-2017-049 reclassée
RENDEMENT SUR LA BASE DE TARIFICATION	1 350,4		1 350,4	1 367,8	17,4
Coût des capitaux empruntés	861,8		861,8	861,5	(0,3)
Coût des capitaux propres (après partage)	488,6		488,6	506,3	17,7
Coût des capitaux propres avant partage (note 1)	488,6		488,6	533,9	45,3
Partage de l'écart de rendement (note 2)				(27,5)	(27,5)
Base de tarification (moyenne 13 soldes mensuels)	19 862,4		19 862,4	19 463,1	(399,3)
Coût moyen pondéré du capital	6,799%		6,799%	7,028%	0,229%
Coût de la dette	6,198%		6,198%	6,323%	0,125%
Taux de rendement sur les capitaux propres (après partage)	8,200%		8,200%	8,672%	0,472%
Taux de rendement sur les capitaux propres (avant partage)	8,200%		8,200%	9,143%	0,943%
Partage de l'écart de rendement				-0,472%	-0,472%
DÉPENSES NÉCESSAIRES À LA PRESTATION DU SERVICE	1 897,8		1 897,8	1 880,3	(17,5)
Charges nettes d'exploitation	750,0		750,0	807,4	57,4
• Charges brutes directes	560,3	(7,1)	553,2	584,8	31,6
Masse salariale	398,2	(6,1)	392,1	440,5	48,4
Salaires de base	284,4	(4,4)	280,0	274,3	(6,7)
Temps supplémentaire	25,7		25,7	34,9	9,2
Primes et revenus divers	18,8	(0,4)	18,4	21,5	3,1
Régime de rémunération incitative selon la performance	1,0	(0,2)	0,8	2,5	1,7
Autres	17,8	(0,2)	17,6	19,0	1,4
Avantages sociaux	69,3	(1,3)	68,0	109,8	41,8
Coût de retraite	13,6	(0,5)	13,1	68,4	55,3
Autres avantages sociaux	55,7	(0,8)	54,9	41,4	(13,5)
Autres charges directes	162,1	(1,0)	161,1	144,3	(16,8)
Dépenses de personnel et indemnités	13,1	(0,2)	12,9	14,6	1,7
Services externes	68,5	(0,8)	67,7	49,5	(18,2)
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres	80,5		80,5	80,2	(0,3)
• Charges de services partagés	379,8	6,7	386,5	406,6	20,1
Technologies de l'information et des communications	153,6	(0,6)	153,0	153,2	0,2
Centre de services partagés	97,8	(0,4)	97,4	91,9	(5,5)
Unités corporatives	71,0	7,7	78,7	82,2	3,5
Hydro-Québec Production	18,8		18,8	19,5	0,7
Hydro-Québec Distribution	12,2		12,2	12,8	0,6
Hydro-Québec Équipement	14,6		14,6	16,0	1,4
Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ)	12,5		12,5	14,0	1,5
Coût de retraite non réparti par produits	(0,7)		(0,7)	21,1	21,8
APRA non réparti par produits				(4,1)	(4,1)
• Coûts capitalisés	(149,0)	0,4	(148,6)	(151,9)	(3,3)
Prestations de travail	(143,0)	0,4	(142,6)	(146,5)	(3,9)
Gestion de matériel	(6,0)		(6,0)	(5,4)	0,6
• Facturation interne émise	(30,0)		(30,0)	(32,1)	(2,1)
Services de téléconduite	(16,7)		(16,7)	(16,7)	
Bureau de conformité	(0,2)		(0,2)	(0,2)	
Maintenance, exploitation des installations et services spécialisés	(7,7)		(7,7)	(9,8)	(2,1)
Refacturation d'espaces	(5,4)		(5,4)	(5,4)	
• Réduction non attribuée par rubrique (par. 252, D-2017-021)	(11,1)		(11,1)		11,1
Autres charges	1 174,1		1 174,1	1 133,0	(41,1)
• Achats de services de transport	19,2		19,2	19,0	(0,2)
• Achats d'électricité	15,0		15,0	15,2	0,2
• Amortissement	1 087,8		1 087,8	1 047,4	(40,4)
Immobilisations corporelles en exploitation	1 007,5		1 007,5	939,8	(67,7)
Actifs incorporels	32,9		32,9	29,8	(3,1)
Actifs réglementaires	5,0		5,0	4,2	(0,8)
Retraits d'actifs	52,9		52,9	83,0	30,1
Radiation de projets	9,0		9,0	9,7	0,7
Frais reportés	(19,5)		(19,5)	(19,1)	0,4
• Taxes	99,7		99,7	98,7	(1,0)
Taxe sur les services publics	86,0		86,0	85,1	(0,9)
Taxes municipales et scolaires	13,7		13,7	13,6	(0,1)
• Autres revenus de facturation interne	(47,6)		(47,6)	(47,3)	0,3
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs				(111,5)	(111,5)
Frais corporatifs	35,7		35,7	36,7	1,0
Comptes d'écarts	(15,9)		(15,9)	70,5	86,4
Coût de retraite	(15,9)		(15,9)	3,1	19,0
Norme ASC 715				39,9	39,9
Rendement à partager (note 2)				27,5	27,5
Comptes de frais reportés	(38,0)		(38,0)	(46,6)	(8,6)
Coûts de mises en service de projets non autorisés	0,8		0,8	0,8	
Disjoncteurs PK	(38,8)		(38,8)	(47,4)	(8,6)
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(0,4)		(0,4)	(0,5)	(0,1)
Facturation externe	(7,7)		(7,7)	(8,7)	(1,0)
REVENUS REQUIS DU SERVICE DE TRANSPORT	3 248,2		3 248,2	3 248,1	(0,1)

¹ Pour les fins d'établissement du rendement à partager, le coût des capitaux propres autorisés est révisé à 478,8 M\$ selon la base de tarification réelle (19 463,1 M\$ X 30% X 8,20%). Ainsi, l'écart à partager est de 55,1 M\$, tel que présenté au tableau 1 de la pièce HQT-3. Document 3.1, correspondant à l'écart entre le coût des capitaux propres de l'année historique de 533,9 M\$ et le coût des capitaux propres autorisés révisés de 478,8 M\$.

² HQT-2, Document 3.1.

2 Explication des principaux écarts

2.1 Coût des capitaux empruntés

1 Un écart favorable de 0,3 M\$ est constaté à ce titre pour l'année 2017. Cet écart s'explique
2 par un écart défavorable lié au taux de la dette de 17,0 M\$ et un écart favorable lié au volume
3 de la base de tarification de 17,3 M\$.

2.2 Charges nettes d'exploitation

4 Un écart défavorable de 57,4 M\$ est constaté au niveau des charges nettes d'exploitation.
5 En excluant l'impact défavorable du coût de retraite de 66,0 M\$ et l'impact favorable de
6 11,5 M\$ au niveau des autres avantages sociaux futurs – Autres régimes, découlant des
7 modifications à la norme ASC 715, l'écart défavorable s'élève à 2,9 M\$.

8 Comme déjà annoncé par le Transporteur pour l'année de base 2017 du dossier
9 R-4012-2017², celui-ci a amorcé des travaux d'analyse préliminaire afin d'ultimement
10 remplacer l'automatisme de sauvegarde (« RPTC ») et les systèmes de contrôle d'acquisition
11 de données du réseau de transport (« SCADA »). Ces travaux, non prévus lors de la demande
12 tarifaire 2017, ont occasionné des dépenses de 8,7 M\$.

13 Ces dépenses ont été atténuées par des coûts moins élevés que prévu de l'ordre de
14 4,6 M\$ associés à l'implantation, à l'application et au maintien de la conformité aux normes
15 CIP de la NERC. En effet, la diminution des coûts associés aux projets informatiques ainsi
16 qu'une plus grande expérience de la main d'œuvre interne lors de travaux à réaliser
17 expliquent principalement ces coûts moindres que prévu.

18 L'écart lié aux charges nettes d'exploitation se traduit de façon plus détaillée principalement
19 dans les rubriques suivantes :

20 Masse salariale (48,4 M\$ D, soit 2,9 M\$ D en excluant l'écart lié au coût de retraite et l'impact
21 des modifications à la norme ASC 715 sur les autres avantages sociaux)

22 L'écart défavorable de 2,9 M\$ découle essentiellement des éléments suivants :

- 23 • Travaux d'analyse préliminaire en lien avec l'automatisme RPTC et les systèmes
24 SCADA (1,6 M\$ D) ;
- 25 • Temps supplémentaire (9,2 M\$ D). Le Transporteur est dépendant des plages de
26 retrait pour être en mesure de réaliser la maintenance requise. Lors de l'octroi de
27 plages de retrait, le Transporteur maximise ses travaux et les équipes de travail à
28 l'intérieur de ces plages. Toutefois, il arrive que les seules plages de retrait possibles
29 soient hors des horaires réguliers de travail, résultant en davantage de temps
30 supplémentaire. De plus, la dispersion géographique requiert parfois que les équipes

² Pièce HQT-6, Document 2, page 5.

- 1 demeurent dans un lieu de travail donné à l'extérieur des horaires réguliers, pour
2 compléter des travaux afin d'éviter de prolonger la plage de retrait ;
- 3 • Main d'œuvre en place (7,1 M\$ F). Comme mentionné au dossier R-4012-2017³, le
4 Transporteur a initié le rehaussement de sa force de travail durant l'année 2017. Les
5 coûts associés à cette hausse de force de travail sont cependant moins importants
6 que prévu, principalement attribuable à l'accroissement de la proportion des employés
7 temporaires sur l'ensemble des employés, combiné au facteur de rajeunissement de
8 la main d'œuvre.

9 Autres charges directes (16,8 M\$ F)

10 Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- 11 • Coûts moins élevés que prévu associés à l'implantation, à l'application et au maintien
12 de la conformité aux normes CIP de la NERC (2,4 M\$ F) ;
- 13 • Travaux d'analyse préliminaire en lien avec l'automatisme RPTC et les systèmes
14 SCADA (0,7 M\$ D) ;
- 15 • Autres charges directes liées aux heures de maintenance moins élevées
16 qu'initialement prévu et ce, malgré un accroissement important des heures de
17 maintenance (14,2 M\$ F). Le taux horaire moyen des autres charges directes liées
18 aux heures de maintenance a été moins élevé que prévu. Comme mentionné au
19 dossier R-4012-2017, le Transporteur a rehaussé de façon significative sa force de
20 travail pour faire face aux besoins croissants d'interventions sur le réseau pour les
21 années à venir. Toutefois, ces postes ont été comblés par un plus grand nombre de
22 nouveaux employés temporaires que prévu. Or, ces employés doivent être formés lors
23 de leur embauche et en cours d'emploi et requièrent un jumelage avec des
24 responsables de travaux résultant en une diminution des autres charges directes.

25 Charges de services partagés (20,1 M\$ D, soit 2,1 M\$ D en excluant l'écart lié au coût de
26 retraite et l'impact des modifications à la norme ASC 715 sur les autres avantages sociaux
27 non répartis par produits)

28 L'écart défavorable de 2,1 M\$ découle essentiellement des éléments suivants :

- 29 • Coûts moins élevés que prévu associés à l'implantation, à l'application et au maintien
30 de la conformité aux normes CIP de la NERC (1,1 M\$ F) ;
- 31 • Travaux d'analyse préliminaire en lien avec l'automatisme RPTC et les systèmes
32 SCADA (4,9 M\$ D) ;

³ HQT-6, Document 3, page 6.

- 1 • Coûts moins élevés que prévu en immobilier (5,5 M\$ F) atténués par une
2 augmentation des charges avec les unités corporatives entres autres attribuables aux
3 frais de formation plus élevés en lien avec l'accroissement des ÉTC (3,5 M\$ D).

4 Coûts capitalisés (3,3 M\$ F soit 5,7 M\$ D en excluant l'écart lié au coût de retraite et l'impact
5 des modifications à la norme ASC 715 sur les autres avantages sociaux)

6 Cet écart est principalement attribuable à la réallocation des heures pour réaliser des activités
7 de maintenance alors qu'elles avaient été initialement prévues aux investissements.

8 Finalement, un écart défavorable de 11,1 M\$ est constaté à la rubrique réduction demandée
9 par la Régie non-attribuée.

2.3 Amortissement

10 Un écart favorable de 40,4 M\$ est constaté au niveau de l'amortissement pour l'année 2017.
11 N'eut été de l'écart défavorable de 8,4 M\$ lié à l'impact de la décision D-2016-174⁴, l'écart
12 favorable aurait été de 48,8 M\$. Cet écart s'explique principalement par des révisions de
13 durées de vie et le décalage de mises en service de projets.

2.4 Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs

14 Dans la décision D-2017-125⁵, la Régie a autorisé l'application des modifications à l'ASC 715
15 à compter du 1^{er} janvier 2017. Les modifications apportées précisent que le coût des services
16 rendus constitue la seule composante du coût net constaté au titre des avantages sociaux
17 futurs qui peut être présentée dans les charges d'exploitation, les autres composantes du
18 coût des avantages sociaux futurs devant être présentées distinctement, soit un montant de
19 -111,5 M\$ pour l'année 2017.

2.5 Compte d'écarts – Norme ASC 715

20 Dans la décision D-2017-125⁶, la Régie a reconnu la création d'un compte d'écarts hors base
21 de tarification et portant intérêts afin de comptabiliser les impacts pour le Transporteur de
22 l'adoption des modifications à l'ASC 715 à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le montant de
23 39,9 M\$ correspond à la somme des impacts de 49,0 M\$ en lien avec le coût de retraite et de
24 -9,1 M\$ lié aux avantages sociaux futurs - APRA.

⁴ R-3968-2016, décision sur le fond.

⁵ R-4009-2017, D-2017-125, par. 100.

⁶ R-4009-2017, D-2017-125, par. 105.

2.6 Compte d'écarts – Rendement à partager

1 Conformément à la décision D-2014-034⁷, un montant de 27,5 M\$⁸ correspondant à l'écart
 2 de rendement à partager avec la clientèle pour l'année 2017 a été comptabilisé au compte
 3 d'écarts relatif au rendement à partager et intégré dans les revenus requis 2019 du
 4 Transporteur.

2.7 Frais reportés – Disjoncteurs PK

5 Conformément aux décisions D-2016-077⁹ et D-2016-174¹⁰, le Transporteur présente au
 6 tableau 3 les montants portés au CFR – Disjoncteurs PK, établis selon les coûts réellement
 7 encourus au 31 décembre 2017. À noter que les totaux et les écarts sont calculés à partir de
 8 données non arrondies.

**Tableau 3
 Frais reportés – Disjoncteurs PK (M\$)**

Hors base de tarification	2016	2017	Total	Solde du compte
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-	-
Opérations en 2016				
Impacts 2016				
Amortissement	50,0	-	50,0	50,0
Rendement sur la base de tarification	0,4	-	0,4	0,4
Intérêts	0,3	-	0,3	0,3
Solde au 31 décembre 2016	50,7	-	50,7	50,7
Opérations en 2017				
Impacts 2017				
Amortissement	-	72,4	72,4	72,4
Rendement sur la base de tarification	-	(2,6)	(2,6)	(2,6)
Intérêts	0,7	0,5	1,2	1,2
Versé aux revenus requis 2017	(10,1)	(12,2)	(22,4)	(22,4)
Solde au 31 décembre 2017	41,3	58,0	99,3	99,3

9 Ainsi, le montant inscrit à la rubrique CFR – Disjoncteurs PK de -47,4 M\$ correspond à la
 10 somme du montant versé aux revenus requis 2017 de 22,4 M\$ et des montants comptabilisés
 11 au CFR à l'année 2017 de -72,4 M\$ à titre d'amortissement et de 2,6 M\$ à titre de rendement
 12 sur la base de tarification dans les revenus requis 2017 du Transporteur.

⁷ D-2014-034, par. 359, 367 et 370 visant l'approbation de la mise en place d'un mécanisme de traitement des écarts de rendement (« MTÉR »).

⁸ HQT-2, Document 3.1.

⁹ R-3968-2016, décision partielle et provisoire D-2016-077, par. 55 et 56.

¹⁰ R-3968-2016, décision sur le fond D-2016-174, par. 82.

3 État d'avancement des coûts de maintenance directs

- 1 Le tableau 4 présente l'information de gestion liée aux coûts de maintenance directs. Pour
- 2 l'année 2017, les coûts sont de l'ordre de 354 M\$, soit de 13 M\$ supérieurs au montant
- 3 présenté au dossier tarifaire 2017.

**Tableau 4
Évolution des coûts de maintenance directs**

Composantes (M\$)	Année témoin R-3981-2016	Année historique	Écart Année historique vs témoin
Contribution directe de main d'œuvre¹	195	227	32
Autres charges directes	107	92	(15)
Autres charges directes liées aux heures	87	73	(14)
<i>Dépenses de personnel</i>	0	7	7
<i>Services externes</i>	26	11	(15)
<i>Stock, achat de biens, ressources financières, locations de biens et autres</i>	61	55	(6)
Autres charges directes non liées aux heures	20	19	(1)
<i>Services externes (maîtrise de la végétation)</i>	20	19	(1)
Facturation interne	24	24	0
Imputations spécifiques	15	11	(4)
Total des coûts de maintenance	341	354	13
Heures de maintenance	1 525 016	1 696 440	171 424
Taux horaire moyen (\$/heure)			
Contribution directe de main d'oeuvre ¹	128	134	
Autres charges directes liées aux heures	73	54	

1. Excluant charge de retraite

Annexe 1 – Impacts financiers des ajustements organisationnels

	Ajustements 2016		Ajustement 2017	Total
	Santé sécurité ¹	GIT ²	Environnement ³	
Charges nettes d'exploitation				
• Charges brutes directes	(3,3)	1,2	(5,0)	(7,1)
Masse salariale	(3,1)	1,2	(4,2)	(6,1)
Salaires de base	(2,2)	0,9	(3,1)	(4,4)
Temps supplémentaire				
Primes et revenus divers	(0,3)		(0,1)	(0,4)
Régime de gestion de la performance	(0,2)			(0,2)
Autres	(0,1)		(0,1)	(0,2)
Avantages sociaux	(0,6)	0,3	(1,0)	(1,3)
Coût de retraite	(0,2)	0,1	(0,4)	(0,5)
Autres avantages sociaux	(0,4)	0,2	(0,6)	(0,8)
Autres charges directes	(0,2)		(0,8)	(1,0)
Dépenses de personnel et indemnités	(0,1)		(0,1)	(0,2)
Services externes	(0,1)		(0,7)	(0,8)
Stock, achats de biens, ressources financières, locations et autres				
• Charges de services partagés	3,3	(1,2)	4,6	6,7
Technologies de l'information et des communications	(0,4)	0,2	(0,4)	(0,6)
Centre de services partagés	(0,2)	0,1	(0,3)	(0,4)
Unités corporatives	3,9	(1,5)	5,3	7,7
• Coûts capitalisés			0,4	0,4
Prestations de travail			0,4	0,4
• Facturation interne émise				
ÉTC	(24)	11	(28)	(41)

¹. Transfert des activités et des ressources de l'unité Santé et sécurité du Transporteur vers la direction Santé et sécurité de la vice-présidence Transformation, santé et sécurité.

². Transfert des activités et des ressources de l'unité Gestion de l'information technique du groupe Direction financière et contrôle vers le Transporteur;

³. Transfert des activités et des ressources de l'unité responsable des activités liées à l'environnement chez le Transporteur vers la nouvelle direction-Environnement de la vice-présidence Affaires corporatives et gouvernance.